

Conférence de presse 21.3.2014







- Eau & énergie, situation mondiale
- L'atteinte des écosystèmes aquatiques par l'hydroélectricité
- Le programme poissons migrateurs du Rhin (Saumon 2020)
- La franchissabilité piscicole au Luxembourg
- Exemple de projets

Eau & énergie : Situation mondiale

- L'énergie et l'eau sont très étroitement interconnectées et représentent des ressources élémentaires pour l'humanité,
- La production d'énergie consomme beaucoup d'eau notamment afin de refroidir des centrales thermiques et nucléaires,
- 8% de la génération mondiale d'énergie est utilisée pour le pompage, le traitement et le transport de l'eau,
- Près d'un milliard de personnes n'ont pas accès à de l'eau potable et à l'électricité.

Atteintes à l'écosystème des cours d'eau

Etat actuel:

- La qualité morphologique des cours d'eau est insuffisante,
- De nombreux obstacles sur les cours d'eau (barrages, centrales hydroélectriques, écluses, retenues) empêchent la migration des poissons et le transport des sédiments.

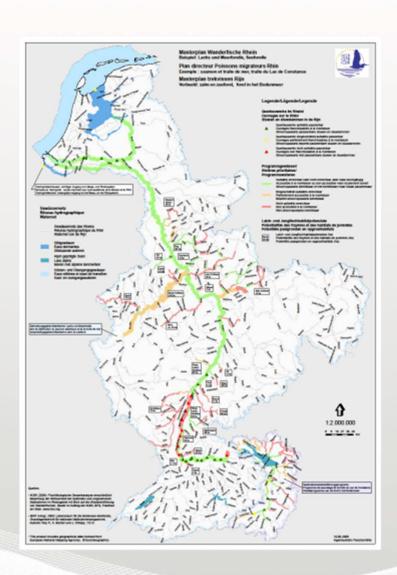
Photo : Centrale hydroélectrique à Rosport



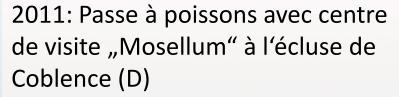
Le programme directeur poissons migrateurs Rhin « Saumon 2020 »

Chantiers importants:

- Ecluses de Haringvliet (NL)
- Biefs de Straßburg et Gerstheim (D/F)
- Rhin supérieur en amont de Gerstheim
- ▶ Rhinau, Marckolzheim et Vogelgrün
- Cours d'eau tributaires naviguables: Moselle, Main, Lahn...
- ▶ Haut-Rhin, optimisation



Continuité écologique de 481 obstacles transversaux sur les cours d'eau du bassin rhénan Exemples d'obstacles





2018: Ouverture partielle des écluses de Haringvliet (NL) (Résolution "Kier")



Production d'énergie hydraulique au Luxembourg

- Centrale de pompage-turbinage à Vianden
- Barrage et centrale d'Esch-sur-Sûre
- Près de 30 petites centrales hydroélectriques





Production d'énergie hydraulique au Luxembourg

Avantages:

- Utilisation de l'eau sans dégradation de la qualité
- Pas de consommation de l'eau
- Génération d'énergie sans émissions de CO2
- Utilisation d'une source d'énergie renouvelable



Nuisances écologiques engendrées par les retenues d'eau

- Interruption de la continuité écologique et retards des migrations de poisson
- Impact de la production d'énergie hydraulique
 - débit résiduel insuffisant dans le cours d'eau
 - fluctuations brusques du niveau d'eau dues au turbinage en éclusées
 - lésion des poissons lors de la dévalaison à travers les turbines
- Perte de la diversité des habitats et des frayères
- Envasement par sédiments fins
- Diminution de la force autoépuratrice du cours d'eau
- Augmentation des risques d'inondation
- Elévation de la température de l'eau en été

Bases légales

- Rétablissement de la continuité des rivières (DCE, annexe 5, point 1.1.1.),
- Loi du 19 décembre 2008 sur la protection et la gestion des eaux,
- Directive européenne 92/43/CEE concernant la conservation des habitats naturels ainsi que de la faune et de la flore sauvages,
- Programme directeur « Poissons migrateurs Rhin » : Projet SAUMON 2000 suivi du projet SAUMON 2020,
- Décision du Comité de Ministres de l'Union Économique Benelux relative à la libre circulation des poissons dans les réseaux hydrographiques Benelux M (96) révisée en 2009,
- Art. 17. Loi du 28 juin 1976 portant réglementation de la pêche dans les eaux intérieures,
- Renouvellement des autorisations et des conditions liées à l'utilisation des barrages et à l'hydroélectricité à partir du 12 décembre 2012.

Les déplacements migratoires des poissons

Les déplacements migratoires contribuent à :

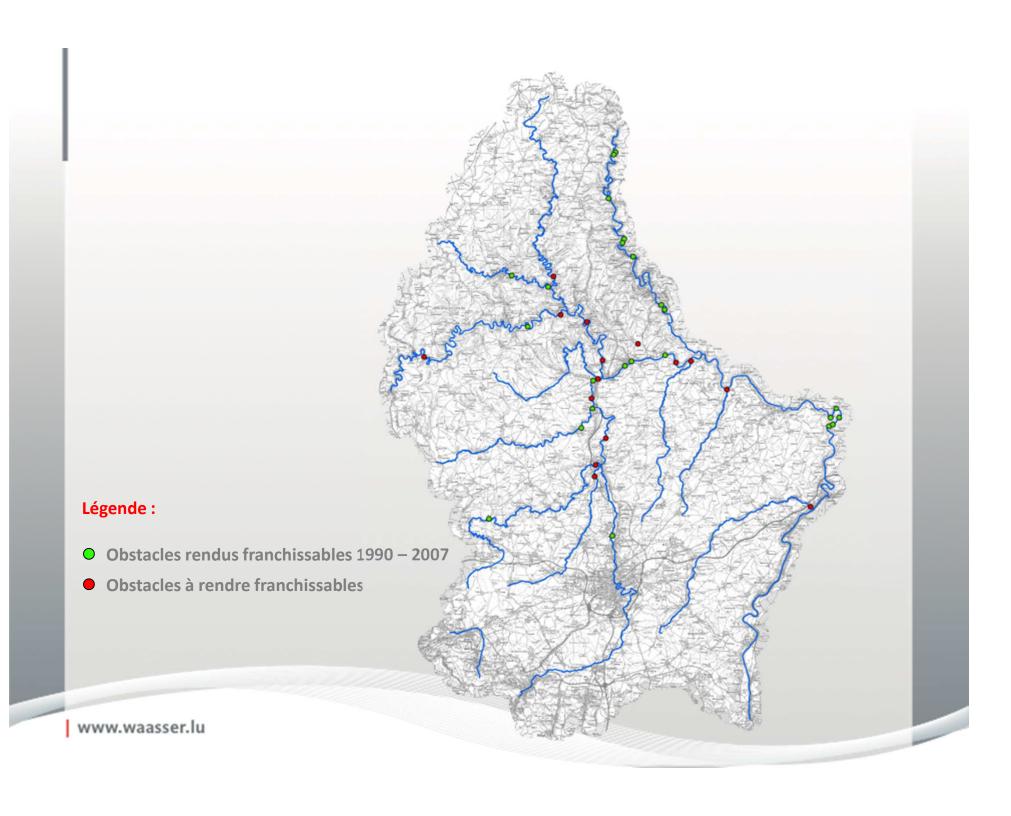
- La reproduction et la propagation des espèces,
- La conservation de la diversité génétique des populations,
- La sauvegarde de l'espèce,
- La recolonisation des cours d'eau



Exploitation de l'hydroélectricité

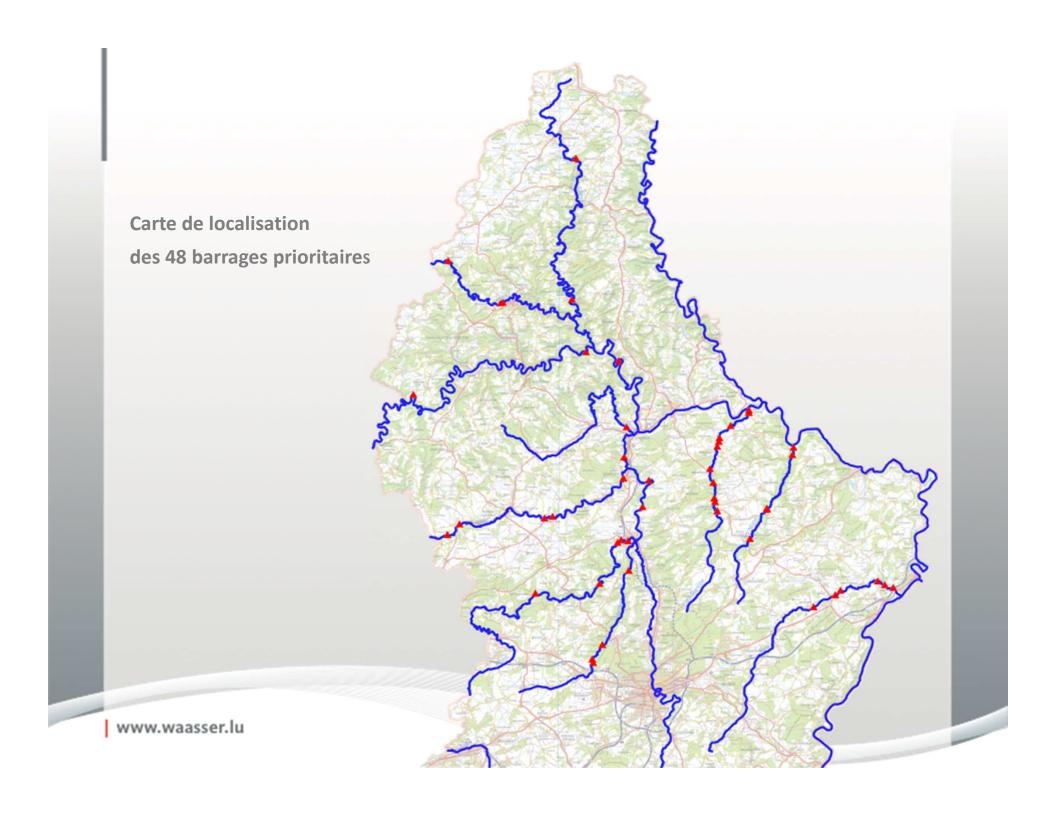
Renouvellement des autorisations et des conditions liées à l'utilisation des barrages et à l'exploitation hydroélectrique à partir du 12 décembre 2012

- La détermination d'un débit résiduel minimal, la sauvegarde ou le rétablissement de la continuité écologique sont des éléments indispensables à l'autorisation des centrales hydroélectriques,
- Le turbinage en éclusées n'est, en raison de ses nuisances écologiques, pas à autoriser,
- Donner la préférence aux turbines ichthyocompatibles (« fischfreundlich ») ou vis hydrauliques,
- Éviter de nouvelles retenues d'eau,
- Prévoir des grilles de protection à l'entrée des turbines.



Critères de sélection des ouvrages prioritaires à rendre franchissables

- Continuité des cours d'eau de l'aval vers l'amont,
- Présence de frayères naturelles et d'habitats pour juvéniles,
- Cours d'eau et tronçons de cours d'eau du programme SAUMON 2000, 2020 (plan directeur poissons migrateurs Rhin),
- Présence historique et actuelle d'espèces « Directive Habitat » et d'espèces protégés au niveau national,
- Faisabilité technique,
- Estimation coûts bénéfice,
- Disponibilités budgétaires.



(exemples)

Type 1: Enlèvement du barrage (avec restitution du fond naturel du cours d'eau)



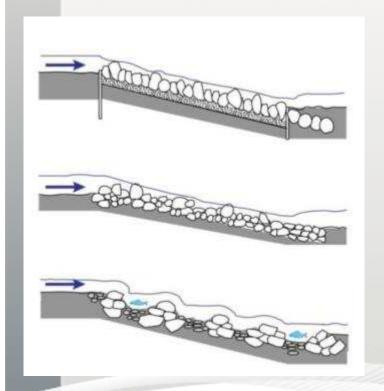


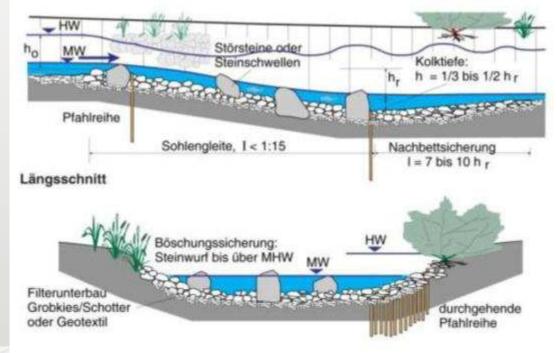
Obereisenbach / Our

Type 2 : Préservation du barrage, abaissement éventuel de la crête du barrage;

Rampe rugueuse avec caractère naturel sur toute la largeur

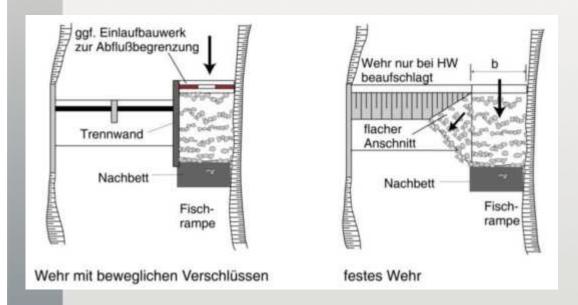
Pente = 1:50 - 1:10





Type 3: Préservation du barrage (Exploitation): rampe partielle avec fond rugueux et/ou bassins successifs (avec adaptation latérale).

Pente = 1:30 - 1:20





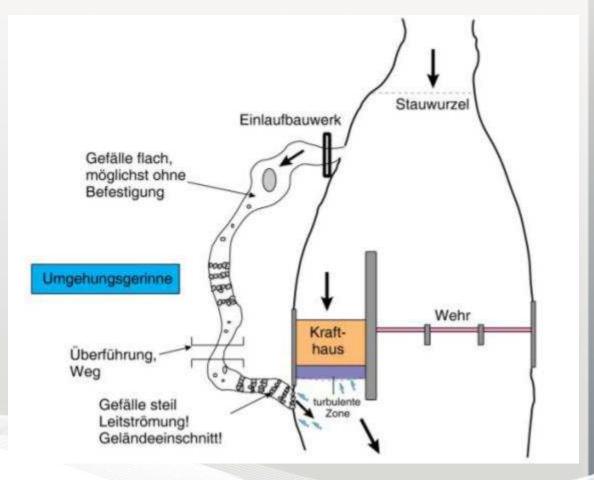
Vianden / Our

Dasburg Our

Exemple Type 3:
Rampe rugueuse
et passe à bassins
successifs

www.waasser.lu

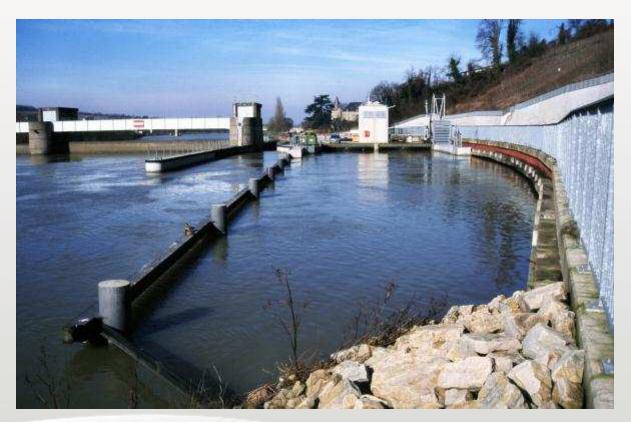
Type 4: Préservation du barrage (exploitation): ruisseau de contournement; Pente = 1:100 – 1:20



(exemple d'un ruisseau de contournement)



Type 5: Barrage-écluse: passe à fentes verticales, "Vertical slot pass"
Pente = 1:10



Schengen-Apach / Moselle



